

# ÉTAT DES LIEUX DES ARTS VISUELS EN AUVERGNE- RHÔNE-ALPES

—

État des lieux commandé par les associations régionales AC//RA – Art Contemporain en Auvergne-Rhône-Alpes et Adéra – Association des écoles supérieures d’art et de design Auvergne-Rhône-Alpes, réalisé avec le soutien du Ministère de la Culture – DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

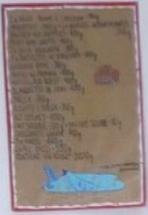
—

**AC//RA**  
art contemporain en Auvergne - Rhône - Alpes

A Les Écoles  
D supérieures  
É d’art  
R Auvergne  
A Rhône-Alpes



**La Région**   
Auvergne-Rhône-Alpes



ÉTAT DES LIEUX  
DES ARTS  
VISUELS EN  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

ÉTAT DES  
LIEUX DES  
ARTS VISUELS  
EN AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

-



# SOMMAIRE

---

Préambule	7
Contexte d'observation	7
Comité de pilotage	7
Observatrice	8
Comité de relecture	8
Démarche	8
Méthode	9
Remerciements	9
Crédits photo	10
Introduction	11
Partie 1 / Spécificités et singularités du secteur des arts visuels en Auvergne-Rhône-Alpes	13
Un écosystème dense caractérisé par sa diversité	14
— Diversité des acteurs, des parcours et des projets	14
Le maillage territorial	17
— Coopérations, mutualisation et disparités	17
Arts visuels et développement régional	19
— Impacts du secteur des arts visuels sur l'économie locale, l'attractivité du territoire et sa visibilité à l'international	19
Partie 2 / Problématiques rencontrées par les acteurs des arts visuels sur le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes	23
Problématiques structurelles	24

— Manque d’espaces de travail et de réflexion, de mutualisation des connaissances et des compétences, de structuration du réseau à l’échelle régionale	24
<b>Problématiques économiques</b>	<b>27</b>
— L’économie des acteurs, des structures et des projets	27
<b>Problématiques socio-politiques</b>	<b>30</b>
— Manque de connaissance et de reconnaissance, d’accompagnement et de visibilité, de soutien à la création et à la mobilité	30
<b>Partie 3 / Construire une scène artistique visible et structurée à l’échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>34</b>
À la recherche de solutions : 24 propositions formulées par les acteurs des arts visuels d’Auvergne-Rhône-Alpes	34
La nécessité d’un Schéma d’Orientation pour le Développement des Arts Visuels (SODAVI) en Auvergne-Rhône-Alpes	40
<b>Conclusion</b>	<b>43</b>
<b>Ressources</b>	<b>45</b>
Réseaux et portails numériques dédiés aux arts visuels en Auvergne-Rhône-Alpes	45
Pour aller plus loin	46

# PRÉAMBULE

## CONTEXTE D'OBSERVATION

Un an et demi après la création d'un nouvel espace régional qui fonde la grande région Auvergne-Rhône-Alpes, les acteurs du secteur des arts visuels interrogent ces mutations générant un nouvel écosystème. Comment organiser la diversité des territoires, des acteurs et des structures ? Y a-t-il des mutualisations et des coopérations susceptibles d'être instaurées ? Qu'en est-il plus largement des échanges ou des coopérations qui peuvent être engagés avec les autres territoires nationaux et internationaux ? Quelle est l'économie des artistes de notre territoire ? Celle des structures ? Des projets ? Cet état des lieux vise à répondre à ces interrogations.

## COMITÉ DE PILOTAGE

- ▶ Sylvie Vojik, présidente d'AC//RA - Art contemporain en Auvergne-Rhône-Alpes
- ▶ Antoine Brun, coordinateur d'AC//RA - Art contemporain en Auvergne-Rhône-Alpes
- ▶ Isabelle Bertolotti, présidente de l'Adéra - Association des écoles supérieures d'art et de design Auvergne-Rhône-Alpes
- ▶ Muriel Lepage, directrice de l'École Supérieure d'Art de Clermont Métropole (ESACM), Clermont-Ferrand
- ▶ Emmanuel Tibloux, directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon (ENSBA), Lyon

- ▶ Marc Bembekoff, directeur du Centre d'art La Halle des bouchers, Vienne
- ▶ Vincent Blesbois, artiste et président du collectif Les Ateliers, Clermont-Ferrand
- ▶ Alain Lovato, artiste et président de la MAPRAA - Maison des arts plastiques et visuels Auvergne-Rhône-Alpes, Lyon
- ▶ Lélia Martin-Lirot, coordinatrice de Documents d'artistes Auvergne-Rhône-Alpes (DDA-R-A)

## OBSERVATRICE

- ▶ Séverine Bailly, directrice, Paradox[a], collaboratrice 369° Éditions

## COMITÉ DE RELECTURE

- ▶ Juliette Tyran, chargée de mission pour l'Adéra - Association des écoles supérieures d'art et de design Auvergne-Rhône-Alpes
- ▶ Isabelle Bertolotti, présidente de l'Adéra - Association des écoles supérieures d'art et de design Auvergne-Rhône-Alpes
- ▶ Muriel Lepage, directrice de l'École Supérieure d'Art de Clermont Métropole (ESACM), Clermont-Ferrand
- ▶ Antoine Brun, coordinateur d'AC//RA - Art contemporain en Auvergne-Rhône-Alpes

## DÉMARCHE

« Mon regard est celui d'une directrice d'une structure d'accompagnement de projets artistiques dits « numériques » et d'une collaboratrice d'une maison d'édition à 369°, 9° étant le degré de l'imaginaire et non celui d'un cabinet d'expertises professionnel.

Pour cette étape, je me suis concentrée sur différents acteurs des arts visuels, à savoir : les artistes, les espaces d'exposition, les écoles supérieures d'art et certaines professions comme les éditeurs. J'ai également pris la liberté de questionner des personnes dites « amateurs ou des publics moins avertis ». N'étant pas un cabinet d'études professionnel, c'est aussi à travers une approche intuitive que j'ai mené cette observation. »

*Séverine Bailly, observatrice*

## MÉTHODE

De février à octobre 2017, Séverine Bailly est allée à la rencontre des acteurs culturels du territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes afin de les interroger et mener une étude qualitative sur la situation des lieux des arts visuels au niveau régional.

Par ailleurs, les associations régionales AC//RA - Art Contemporain en Auvergne-Rhône-Alpes et Adéra - Association des écoles supérieures d'art et de design Auvergne-Rhône-Alpes ont organisé à l'École Supérieure d'Art de Clermont Métropole (ESACM), les 29 et 30 juin 2017, les journées professionnelles *Panorama : Enjeux et perspectives des arts visuels en Auvergne-Rhône-Alpes*. Plus de deux cents professionnels, en provenance de tout le territoire de la nouvelle grande région, se sont mobilisés. Répartis en ateliers, les participants ont réfléchi à la situation des arts visuels en Auvergne-Rhône-Alpes, autour de trois grands thèmes :

- ▶ Quel écosystème pour les arts visuels en Auvergne-Rhône-Alpes ?
- ▶ Quelle économie pour les arts visuels en Auvergne-Rhône-Alpes ?
- ▶ Quels rôles et missions pour les arts visuels en Auvergne-Rhône-Alpes ?

Cette réflexion commune a permis d'aboutir à une série de propositions qui visent à améliorer la situation des arts visuels en Auvergne-Rhône-Alpes et à favoriser une structuration en réseau du secteur.

## REMERCIEMENTS

Adéra - Association des écoles supérieures d'art et de design Auvergne-Rhône-Alpes / AC//RA - Art contemporain en Auvergne-Rhône-Alpes / Archipel art contemporain / Art3 / Artistes en résidence / Bikini / Le CAP - Centre d'arts plastiques de Saint-Fons / Captures éditions / Catherine Contour / Centre d'art contemporain de Lacoux (CACL) / Centre d'art contemporain La Halle des bouchers / Centre du Patrimoine Arménien de Valence / CH Chambéry / Documents d'artistes Auvergne-Rhône-Alpes (DDA-R-A) / École nationale supérieure des beaux-arts (ENSBA) de Lyon / École supérieure d'art Clermont Métropole (ESACM) / École supérieure d'art Annecy Alpes (ESAAA) / École supérieure d'art et design Grenoble-Valence (ESAD) / École supérieure d'art et design Saint-Étienne (ESADSE) / Emmanuel Louisgrand / Fondation Bullukian / FRAAP / FRAC Auvergne / Galerie Françoise Besson / Galerie Tator / Institut d'art contemporain, Villeurbanne/Rhône-Alpes (IAC) / In Extenso / Muriel Joya / L'Assaut de la menuiserie / La BF15 / La Tôlerie / Les nouveaux commenditaires / Matt Coco / Clermont Auvergne Métropole / Moly-Sabata / Fondation Albert Gleizes / Néon / Spacejunk / URDLA - Centre international estampe & livre / Vidéoformes / Ville de Saint-Étienne / Ville de Valence / Yveline Loiseur / Sophie Pouille / Odile Plassard / Niek Van de Steeg / Roland Cognet / Lynn Pook / MAPRAA - Maison des arts plastiques et visuels Auvergne-Rhône-Alpes / Philippe Blissière / Bastien Jousseume / Les étudiant-e-s du Master

Développement de Projets Artistiques et Culturels Internationaux (DPACI),  
Université Lumière Lyon 2 / Institut national des sciences appliquées de Lyon  
(INSA) / Les artistes des ateliers-logements sur le site Bains d'huile de  
Clermont-Ferrand / L'Usine / Guillaume Bardet / Les artistes de l'Adéra /  
Damien Beguet / DRAC Auvergne-Rhône-Alpes / Région Auvergne-Rhône-  
Alpes

## CRÉDITS PHOTO

Les photographies présentées dans ce document ont été prises par Anna  
Hess durant les rencontres Panorama, 29 et 30 juin 2017, à l'École  
Supérieure d'Art de Clermont Métropole (ESACM). Travaux d'étudiants  
diplômés. Photo © ESACM.

# INTRODUCTION

Si un focus sur les arts visuels semble nécessaire, il ne peut se faire qu'en allers-retours permanents entre différents calques qui mettent le territoire en narration. Sans le désolidariser des autres champs artistiques, en l'incluant également aux autres composants du territoire, **il est nécessaire d'affirmer le rôle, les missions et les actions du secteur des arts visuels en Auvergne-Rhône-Alpes.**

Par sa taille, par son poids démographique et économique, la région Auvergne-Rhône-Alpes est l'une des premières régions en Europe sur les plans démographique et économique. Cela nous conforte dans l'ambition de penser des perspectives ambitieuses pour l'art et la culture à l'échelle régionale. Chaque département est doté d'acteurs de terrain ayant une fine analyse de leurs territoires, de leurs enjeux et perspectives, engagés pour faire valoir des missions communes :

- ▶ Valoriser le patrimoine artistique, culturel et intellectuel existant
- ▶ Encourager l'émergence artistique et soutenir la création contemporaine
- ▶ Produire la connaissance et les savoirs
- ▶ Diffuser la connaissance et les savoirs en favorisant l'accès des publics aux formes artistiques, culturelles et intellectuelles produites
- ▶ Former les artistes et les acteurs culturels de demain

- ▶ Défendre, accompagner et mettre en valeur le travail des artistes sur le territoire
- ▶ Mettre en réseau les acteurs du champ des arts visuels et créer des coopérations à l'échelle du territoire

Image non exhaustive du territoire, cet [état des lieux](#) se veut être une introduction permise par la rencontre de différents acteurs, l'organisation de tables-rondes professionnelles et la concertation entre les acteurs. Ce document synthétise des observations, des problématiques et des propositions comme point de départ pour répondre à des [ambitions collectives](#), où l'expérience de toutes et de tous permettra un travail de co-construction pour une [meilleure lisibilité et une meilleure visibilité](#) du secteur des arts visuels sur le territoire.

En partant d'une définition du champ des arts visuels en Auvergne-Rhône-Alpes à travers [ses spécificités et ses singularités](#), nous mettrons en lumière les [problématiques rencontrées par les acteurs de terrain](#), puis nous y répondrons par une [série de propositions élaborées collectivement](#) - autant de pistes pour construire une scène artistique structurée, lisible et visible sur le territoire.

# PARTIE 1 / SPÉCIFICITÉS ET SINGULARITÉS DU SECTEUR DES ARTS VISUELS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

La région Auvergne-Rhône-Alpes est l'une des plus grandes régions d'Europe. Son territoire de 69 711 km<sup>2</sup> se divise en 12 départements et regroupe 2 métropoles, 4 095 communes, 270 communautés de communes et 22 communautés d'agglomération, et compte près de 8 millions d'habitants. D'après la Chambre de commerce et d'industrie Auvergne-Rhône-Alpes<sup>1</sup>, la région Auvergne-Rhône-Alpes se place au 2<sup>e</sup> rang national et au 5<sup>e</sup> rang de l'Union européenne en termes de création de richesse. Elle représente 12,4% de l'emploi métropolitain et génère 244 milliards d'euros de PIB, soit 11,6% de la richesse nationale.

La région Auvergne-Rhône-Alpes est par ailleurs composée d'identités fortes tant sur les plans géographique, sociologique, économique, architectural que culturel et artistique. Quelles sont les spécificités et les singularités du secteur des arts visuels en Auvergne-Rhône-Alpes ? Quel est

---

<sup>1</sup> *Chiffres clés 2017-2018*, Chambre de commerce et d'industrie Auvergne-Rhône-Alpes, [www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr/sites/default/files/fichier\\_telechargement/economie-2018-cc-auvergne-rhone-alpes-fr.pdf](http://www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr/sites/default/files/fichier_telechargement/economie-2018-cc-auvergne-rhone-alpes-fr.pdf).

son écosystème à l'échelle intra-régionale ? Quels sont sa place et son rôle dans le développement de la région Auvergne-Rhône-Alpes ?

## UN ÉCOSYSTÈME DENSE CARACTÉRISÉ PAR SA DIVERSITÉ

### — DIVERSITÉ DES ACTEURS, DES PARCOURS ET DES PROJETS

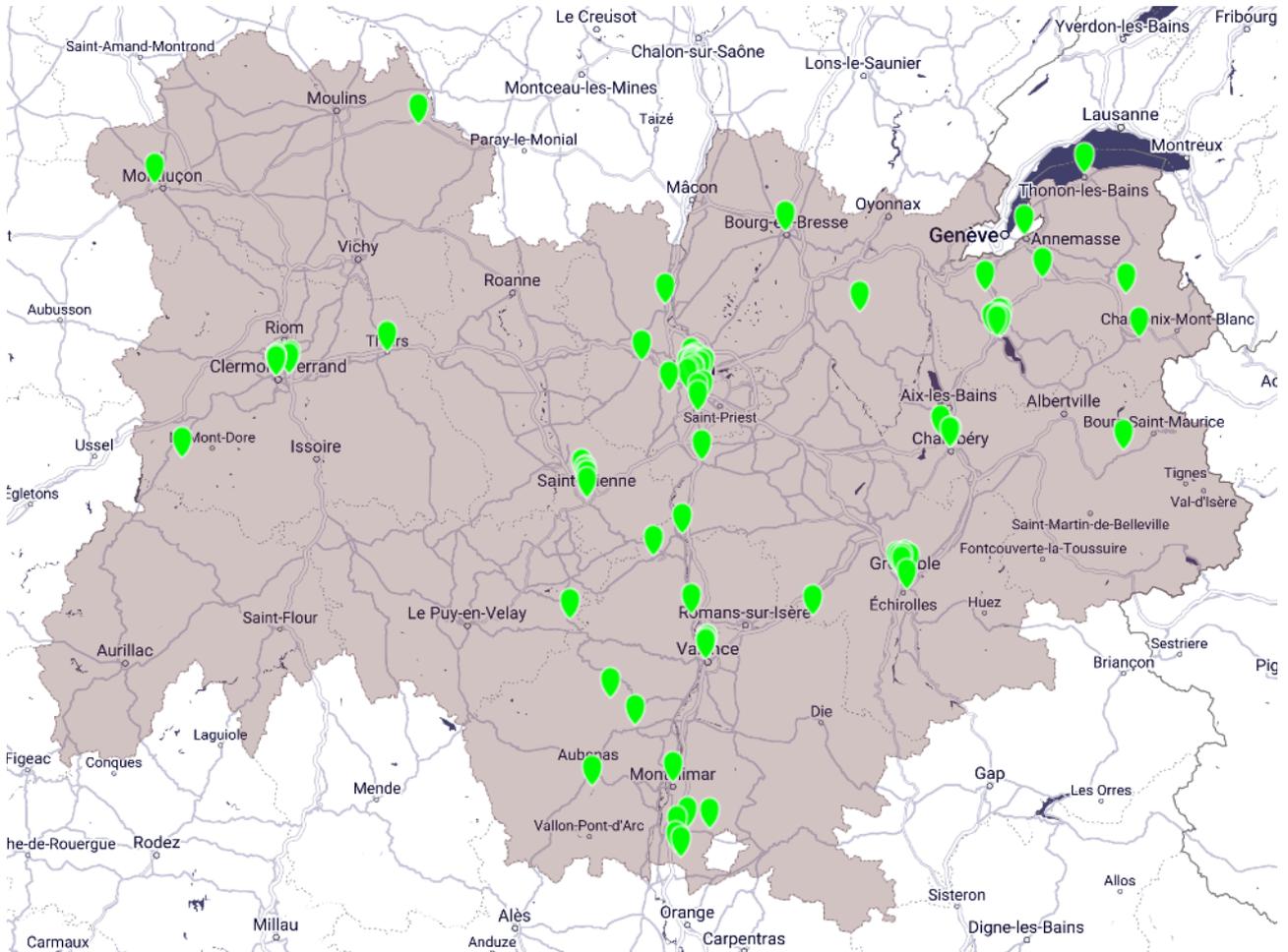
Une première spécificité du champ des arts visuels en Auvergne-Rhône-Alpes est sa **grande diversité**, qui se lit à travers les multiples facettes de ses acteurs, de leurs parcours et des projets qu'ils portent.

De la création à la production et la diffusion en passant par la recherche, la collection, la médiation, l'édition, la formation, l'information et la mise en réseau, le champ des arts visuels en Auvergne-Rhône-Alpes est en effet dense et ses maillons sont nombreux. Artistes, auteurs, critiques, commissaires, directeurs, producteurs, coordinateurs, régisseurs, monteurs, médiateurs, communicants, administrateurs, éditeurs, professeurs, galeristes et collectionneurs forment une chaîne de production et de diffusion d'expressions artistiques, culturelles et intellectuelles à l'échelle du territoire - même au-delà. Le champ des arts visuels en Auvergne-Rhône-Alpes est ainsi complexe, car ses acteurs ont un rôle précis et sont liés par des relations d'inter-dépendances. Leurs métiers et leurs missions peuvent être très éloignés, mais les objectifs et les valeurs de leur travail sont communs : produire et diffuser de l'art et de la connaissance à un public le plus large possible.

On constate néanmoins que le recensement des lieux de production, de diffusion, de formation, des réseaux existants et des actions menées en Auvergne-Rhône-Alpes n'est que partiel. L'association régionale AC//RA recense sur son portail, à l'heure actuelle, 103 lieux d'art sur l'ensemble du territoire ; cette sélection est toutefois loin d'être exhaustive. L'annuaire du Centre national des arts plastiques (Cnap) compte quant à lui un certain nombre de structures et de manifestations sur le territoire auvergnat et rhône-alpin qu'il conviendrait d'enrichir et d'approfondir, car il ne reflète pas les réalités du terrain et la diversité des projets développés. Sont en effet répertoriés en Auvergne-Rhône-Alpes les structures et manifestations suivantes : 37 lieux d'art non conventionnés, 14 galeries d'art, 8 lieux de résidence, 7 éditeurs, 6 artothèques, 5 musées d'art contemporain, 5 écoles d'art, 5 lieux d'art conventionnés, 3 réseaux arts visuels, 2 biennales, 2 FRAC, 2 fondations, 1 institut culturel étranger, 1 parcours d'art contemporain en plein air et 1 revue d'art contemporain<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> D'après l'annuaire en ligne du Centre national des arts plastiques (Cnap) : [www.cnap.fr/guide-annuaire?type=All&discipline=All&region=5370&departement=All&ville=All&keyword=](http://www.cnap.fr/guide-annuaire?type=All&discipline=All&region=5370&departement=All&ville=All&keyword=).



**FIGURE 1** / Cartographie et annuaire des lieux d'art contemporain en Auvergne-Rhône-Alpes par l'association AC//RA - Art contemporain en Auvergne-Rhône-Alpes

Si la **diversité des acteurs** est grande sur le territoire, la **diversité de leurs parcours** l'est d'autant plus. Les ponts existants entre les expressions artistiques sont nombreux et la porosité entre les disciplines peut amener les acteurs des arts visuels à intervenir dans les champs de l'écriture, du spectacle vivant, de la musique, etc. voire à en être issus. Nombre d'entre eux ont été formés en école d'art ou en histoire de l'art, quant d'autres ont pu suivre des cursus de communication, de médiation, de science politique, de sociologie ou encore de philosophie. Néanmoins, des **passerelles** existent

entre les métiers car leurs frontières peuvent être minces - les possibilités de reconversion professionnelle et d'apprentissage par l'empirique sont des données qu'il convient donc de prendre en compte. Par ailleurs, certains acteurs exercent plusieurs activités ; de ceux qui portent de multiples « casquettes » - artistes-directeurs, graphistes-administrateurs, artistes-commissaires, etc. - jusqu'à ceux engagés dans des associations ou des collectifs de façon bénévole.

Enfin, la grande diversité du champ des arts visuels en Auvergne-Rhône-Alpes se retrouve dans les projets qui y sont développés par ses acteurs. Les domaines de la formation, de l'exposition, de la collection, de la médiation, de l'édition, de l'information, de la recherche, de l'écriture créent des formes multiples et singulières, des [projets originaux allant de l'éphémère au très long-terme, sur le territoire comme au-delà de ses frontières.](#)

Le secteur des arts visuels en Auvergne-Rhône-Alpes est donc singulier par la diversité de ses acteurs, de leurs parcours et des projets qu'ils portent ; mais il l'est également par les spécificités liées à son territoire.

## LE MAILLAGE TERRITORIAL

### — COOPÉRATIONS, MUTUALISATION ET DISPARITÉS

Les multiples acteurs du champ des arts visuels d'Auvergne-Rhône-Alpes travaillent au quotidien en coopération, formant un [tissu collaboratif](#) à l'échelle des zones rurales, des villes, des départements, des territoires qui composent aujourd'hui la grande région dans son ensemble. Cette [dynamique](#)

se retrouve dans la conclusion de partenariats de différentes temporalités - le temps d'un projet ou de façon pérenne - prenant des formes variées - de l'échange de contacts, de connaissances ou de compétences au prêt de matériel ou de lieux, allant jusqu'à la co-programmation, la co-production et/ou le co-financement d'évènements. La **solidarité** et l'**initiative** sont au cœur des coopérations entre les acteurs des arts visuels, créant parfois des **méthodologies de travail innovantes**, signes des mutations contemporaines liées au contexte économique, social et politique actuel.

La mise en commun des ressources matérielles et immatérielles est ainsi une priorité pour les acteurs de cet écosystème. Pour certains, la **mutualisation** est -voire devient - un acte de résistance économique, artistique ou encore politique. D'autres s'accordent sur le fait que l'ère de « l'entre soi », fortement critiqué dans le champ de l'art contemporain, est révolue. Au regard des enjeux artistiques et des enjeux liés au développement des publics, une **volonté de décloisonner** les disciplines et les milieux professionnels prévaut, afin de créer de façon collective l'inattendu, l'innovation et le renouvellement. La vision binaire « institution / non-institution » est également dépassée, car les acteurs des arts visuels coopèrent à différentes échelles et suivant différents modes ; artistes, auteurs, lieux d'art, galeries, critiques, commissaires, réseaux ont ainsi besoin des écoles d'art, des musées, des centres d'art, des FRAC, des biennales et des lieux de résidence pour créer et diffuser leurs projets - et inversement.

Toutefois, on observe la présence de fortes **disparités** sur les territoires de la région Auvergne-Rhône-Alpes, qui sont autant de freins au développement du champ des arts visuels à cette échelle. Si les zones rurales

accueillent des initiatives innovantes et de grande qualité, il n'en est pas moins que les zones urbaines restent plus dynamiques artistiquement et culturellement, créant parfois des gouffres au niveau du déploiement de l'offre culturelle<sup>3</sup>. Les écarts en termes de nombre d'actions et de propositions sont importants et continuent d'accentuer la [dichotomie zones rurales / zones urbaines](#).

De plus, les acteurs des arts visuels constatent des disparités entre l'Auvergne d'une part, et l'ancienne région Rhône-Alpes d'autre part, au travers de leurs équipements culturels. En effet, les réseaux de diffusion - lieux d'art, centres d'art, galeries, musées - sont très importants en Rhône-Alpes et le sont beaucoup moins en Auvergne, tandis que le nombre d'espaces de travail à disposition des artistes - résidences et ateliers - est bien plus important en Auvergne qu'en Rhône-Alpes. Cet écart crée des disparités entre les deux territoires, un circuit symbolique au sein duquel [l'Auvergne serait un espace de production, et l'ère Rhône-Alpes un espace de diffusion](#). Ce schéma - certes accentué, mais néanmoins réel sur le terrain - entraîne des [inégalités d'accès des publics](#) aux expressions artistiques produites sur le territoire, mais aussi des [inégalités de développement professionnel](#) entre les artistes.

Enfin, des écarts se perçoivent entre les structures du champ des arts visuels sur le territoire - institutions, associations, auto-entrepreneurs, structures privées à but lucratif - mais aussi entre les différents milieux mobilisés au sein de ce champ, au travers des parcours professionnels et personnels des individus. Ces écarts permettent une diversité de propositions

---

<sup>3</sup> Cette donnée se retrouve dans la cartographie des lieux d'art contemporain en Auvergne-Rhône-Alpes réalisée par l'association AC//RA - Art contemporain en Auvergne-Rhône-Alpes, et présentée en Figure 1, p. 15.

artistiques et intellectuelles, mais créent forcément une forme de concurrence entre les projets et l'offre culturelle sur le territoire.

L'importance de prendre en compte les données géographiques, sociales, culturelles, structurelles ainsi que les spécificités territoriales et régionales de l'Auvergne-Rhône-Alpes est donc nécessaire pour comprendre les spécificités et les singularités du champ des arts visuels. La dimension économique de ce secteur et les dynamiques qu'elle crée sur le territoire sont également des éléments à considérer dans cet état des lieux.

## ARTS VISUELS ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

### — IMPACTS DU SECTEUR DES ARTS VISUELS SUR L'ÉCONOMIE LOCALE, L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET SA VISIBILITÉ À L'INTERNATIONAL

Si l'on constate en Auvergne-Rhône-Alpes un manque de lieux de production et de diffusion suivant les territoires, il existe toutefois un vivier d'artisans et d'entreprises avec lesquels les acteurs des arts visuels collaborent pour développer leurs projets. En effet, les lieux de production et de diffusion ainsi que les artistes font régulièrement appel aux services d'artisans et d'entreprises des secteurs du bâtiment, de l'audiovisuel, de l'industrie, de l'électricité, de la chimie, du textile (etc.) suivant les besoins techniques liés à la production d'une œuvre ou d'une exposition. Certaines structures à but lucratif deviennent des relais de production forts lorsqu'un artiste ou un acteur culturel est à la recherche d'une expertise pointue pour la réalisation d'une pièce - une forme d'accompagnement peut alors se mettre en place, ouvrant la voie à de possibles collaborations à long-terme,

au-delà de la temporalité d'un projet. D'autres formes d'échanges se développent entre le secteur des arts visuels et le secteur privé à but lucratif, selon la nature et les besoins des projets. Les acteurs culturels cherchent notamment à consolider et diversifier les sources de financement de leurs projets, par le biais du [mécénat](#) - un soutien désintéressé apporté à un organisme d'intérêt général donnant droit à une réduction d'impôt de 60% - ou du [parrainage/sponsoring](#) - un soutien apporté en vue d'en retirer un bénéfice d'image à travers la publicité. Il est actuellement difficile d'analyser le niveau d'engagement des entreprises en faveur des arts visuels en Auvergne-Rhône-Alpes, car il n'existe pas d'étude précise à ce sujet - [il conviendrait de mener une enquête approfondie pour mieux connaître ces mécanismes sur le territoire, qui en reflètent les synergies et les dynamiques.](#) Sur le terrain, les acteurs des arts visuels constatent néanmoins que le parrainage est nettement plus répandu que le mécénat financier. Ils observent également que le soutien privé à la création prend d'autres formes qu'une forme financière, car [le mécénat en nature et le mécénat de compétences sont finalement les leviers principaux de la mise en œuvre des projets.](#) Certaines micro-structures du territoire misent d'ailleurs uniquement sur ces formes de coopération pour réaliser leurs projets - en l'absence de soutien financier public et privé, elles évitent l'échange marchand et parviennent à mener des actions avec des budgets minimales. Enfin, les relations art visuels/entreprises sur le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes dépassent parfois ces relations de partenariat, car certains projets artistiques impliquent des structures privées au cœur-même de leur définition. Certains projets d'exposition et de résidence en entreprise sont en effet élaborés en co-construction avec les structures privées à but lucratif du territoire. [Des synergies sont ainsi créées avec les entreprises, montrant que](#)

l'art et la culture sont au cœur d'un territoire, d'une économie et d'une industrie dynamiques.

Cette énergie permet par ailleurs de développer l'attractivité du territoire. Là encore, *l'impact économique de l'art - et notamment des arts visuels - n'est pas mesuré sur le territoire*. S'il est complexe de quantifier les recettes totales en location immobilière, en transport d'oeuvres, en assurance, en hôtellerie et en restauration générées par l'organisation d'expositions et d'évènements par les acteurs des arts visuels de la région, on suppose qu'elles sont non négligeables au vu du grand nombre de projets développés chaque année sur le territoire. D'autre part, on sait que la région Auvergne-Rhône-Alpes se classe au 8<sup>e</sup> rang des régions européennes en matière de nuitées touristiques, et qu'elle est la 3<sup>e</sup> en France choisie par les touristes français<sup>4</sup>, mais *à nouveau la place des arts visuels dans l'attractivité du territoire et le développement du tourisme n'est ni affirmée, ni reconnue*. Pourtant, on sait que certains évènements majeurs de la région attirent de nombreux visiteurs de territoires extra-régionaux et extra-nationaux, comme notamment la Biennale de Lyon<sup>5</sup>. L'engouement pour les arts visuels et ses évènements profite au territoire en créant de la richesse artistique, culturelle et économique - ainsi que les retombées positives en termes d'éducation, de lien social, de production intellectuelle et de création contemporaine.

---

<sup>4</sup> *Chiffres clés 2017-2018*, Chambre de commerce et d'industrie Auvergne-Rhône-Alpes, [www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr/sites/default/files/fichier\\_telechargement/economie-2018-cc-auvergne-rhone-alpes-fr.pdf](http://www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr/sites/default/files/fichier_telechargement/economie-2018-cc-auvergne-rhone-alpes-fr.pdf).

<sup>5</sup> L'édition 2017 de la Biennale de Lyon a rassemblé 317 144 visiteurs, avec une augmentation de 23% de la fréquentation pour l'exposition *Mondes Flottants* par rapport à l'édition précédente - elle est ainsi le plus grand succès public de l'histoire de la Biennale. Source : [www.biennaledelyon.com](http://www.biennaledelyon.com).

Les arts visuels offrent enfin au territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes une forme de visibilité à grande échelle car **de nombreux projets portés par les acteurs des arts visuels sont développés à l'international**, permettant à la région de rayonner au-delà de ses frontières et des frontières nationales. En effet, certains lieux et certains acteurs ont des ancrages très forts à l'international ; ils développent un véritable savoir-faire spécifique basé sur **l'échange** et la **construction de coopérations**. Celles-ci favorisent la rencontre entre des contextes de travail différents, la mobilité des professionnels, le dialogue entre des territoires très éloignés, l'échange culturel et l'émergence de formes artistiques et intellectuelles originales.

Ainsi, du local à l'international, du micro-projet au méga-événement, les acteurs des arts visuels tissent un réseau professionnel, économique, social, culturel, artistique, et **créent des synergies sur le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes**. La diversité des acteurs, de leurs parcours et des projets qu'ils portent, mais aussi et surtout **l'engagement** qu'ils mettent en œuvre en faveur de la création, font des arts visuels un secteur singulier sur le territoire. Ce dernier favorise de surcroît le **développement régional**, générant des **externalités positives** bénéfiques pour l'économie locale, accélérant l'attractivité du territoire et sa visibilité à l'international. Les arts visuels en Auvergne-Rhône-Alpes sont enfin signes d'un **maillage territorial fort** composé de relations d'inter-dépendances, de coopérations et de mutualisation à différents niveaux.

La complexité de ce secteur et la difficulté à quantifier les retombées de ses activités en font un **enjeu majeur de développement pour le territoire**. Mais si des disparités existent entre les aires de ce même territoire et de ce même secteur, il n'est en pas moins que des **problématiques communes**

réunissent les acteurs des arts visuels autour d'un besoin partagé : comment penser un rayonnement territorial pragmatique pour les arts visuels en fonction de sa diversité, de ses données géographiques, économiques, sociales et culturelles ?

# PARTIE 2 / PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉES PAR LES ACTEURS DES ARTS VISUELS SUR LE TERRITOIRE D'Auvergne-Rhône-Alpes

Si le champ des arts visuels en Auvergne-Rhône-Alpes est singulier par sa diversité, par le maillage territorial et les dynamiques qu'il crée, de nombreuses problématiques et difficultés sont observées aujourd'hui par ses acteurs, et ont été formulées au cours des entretiens menés et des rencontres organisées, servant de socle à cet état des lieux des arts visuels en Auvergne-Rhône-Alpes.

Les problématiques mises en avant sont plurielles et peuvent varier en fonction des acteurs, de leurs missions et des réalités de leurs métiers. Néanmoins, certaines difficultés énoncées sont partagées par les acteurs des arts visuels du territoire - ces problématiques sont d'ordre structurel, économique et socio-politique.

## PROBLÉMATIQUES STRUCTURELLES

### — MANQUE D'ESPACES DE TRAVAIL ET DE RÉFLEXION, DE MUTUALISATION DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES, DE STRUCTURATION DU RÉSEAU À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

En premier lieu, les acteurs du secteur des arts visuels mettent en avant l'existence de [difficultés structurelles](#) qui empêchent le développement d'une scène artistique régionale lisible.

L'une des premières difficultés soulevées par les participants lors des rencontres *Panorama* en juin 2017 est le manque d'espaces de travail pouvant être investis par les artistes. [Il est en effet très difficile pour les artistes d'avoir accès à des ateliers, à des lieux de vie et de production en Auvergne-Rhône-Alpes](#), en particulier au cœur des villes. Il n'existe que trop peu d'ateliers à leur disposition et il est important de créer des lieux réunissant à la fois des artistes, des artisans, des graphistes et des créateurs, car l'un des enjeux est de poursuivre le décloisonnement pour dépasser la sphère des arts visuels et faire dialoguer les métiers de la création. La définition de ce qu'est un atelier d'artiste est également fondamentale et doit être posée, car [il s'avère que ces lieux sont souvent inadaptés aux besoins des artistes](#). La diversité des pratiques - peinture, sculpture, photo, vidéo, performance, etc. - et la complexité des techniques à l'œuvre sont ainsi des données qu'il faut prendre en compte, formuler et communiquer auprès des partenaires. L'atelier se distingue de la résidence d'artiste, forme de soutien à la création prévoyant des moyens techniques, humains, financiers et la mise à

disposition de matériel, d'un espace de travail et d'un hébergement pour produire. L'atelier - lieu de la pratique professionnelle de l'artiste - fait défaut sur le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes et engendre d'autres problématiques : la recherche d'un espace de travail prend le pas sur le temps alloué au travail de recherche et de création artistique ; l'épanouissement professionnel de l'artiste peut en être contrarié ; ses difficultés économiques peuvent se développer et accentuer la précarité au sein de laquelle il se trouve. Enfin, les entretiens menés sur le terrain montrent que le travail des acteurs des arts visuels en Auvergne-Rhône-Alpes est en grande partie dédié à la recherche - artistique, scientifique, technologique, philosophique, sociologique. À l'instar des espaces de recherches proposés par les écoles supérieures d'art et en adéquation avec l'excellence scientifique de la région Auvergne-Rhône-Alpes, [créer des lieux de recherche dédiés](#) permettrait d'encourager des passerelles entre les arts visuels, le secteur de la recherche et les acteurs économiques - une dynamique qui contribuerait d'autant plus au développement de l'attractivité de la région.

Au-delà de ce besoin d'espaces de travail individuels et collectifs, les acteurs des arts visuels du territoire constatent un [manque de mise en commun des ressources dont ils disposent, matérielles comme immatérielles](#). Le transfert de connaissances, de compétences, de savoir-faire entre professionnels des arts visuels ne peut se faire que par la [rencontre](#) entre les acteurs du territoire. Des temps de partage informels, conviviaux, peuvent faciliter le contact et l'échange de bonnes pratiques et mener à davantage de collaborations sur le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes. L'idée d'organiser des rencontres entre acteurs culturels et mécènes de la région est

également à retenir, afin de [favoriser l'échange entre professionnels de différents milieux](#) ; il convient d'allouer du temps et de l'énergie à cette dimension humaine car les relations de confiance se construisent sur le long-terme. La nécessité d'une [mutualisation des contacts](#) pour des opérations de mécénat, de parrainage, la production d'œuvres et d'évènements est également mise en avant, car les acteurs des arts visuels ont des besoins spécifiques à chaque projet et allouent une grande partie de leur temps à la recherche de partenaires potentiels - or ce temps de repérage, de « sourcing », est complexe et chronophage. Une mise en commun des contacts réceptifs aux projets portés par les acteurs des arts visuels permettrait un gain de temps et d'énergie considérable, et structurerait le secteur à travers une [meilleure coopération entre professionnels](#).

Pour finir, les acteurs des arts visuels de la région Auvergne-Rhône-Alpes mettent à jour une dernière problématique que l'on peut qualifier de « structurelle », car inhérente à l'organisation en réseau de ce champ artistique et à ses manques. Si la plupart des structures d'art contemporain implantées en région prennent part à un ou plusieurs réseaux sur le territoire, la difficulté de trouver de l'information demeure. Il serait donc utile d'[améliorer le système de circulation de l'information](#) autour des dispositifs de coopération intra-régionaux, nationaux et internationaux existants pour faciliter le développement de projets artistiques, mais aussi de favoriser l'échange entre les professionnels, par le biais par exemple de la création d'un forum. Les réseaux aujourd'hui actifs en Auvergne-Rhône-Alpes exercent un travail important de veille, de collecte et de diffusion d'informations et d'actualités, mais suivant des critères spécifiques qui peuvent exclure certaines actions menées sur le territoire. Une cartographie complète de ces

actions et des professionnels, comme évoquée précédemment, est absolument nécessaire afin de [structurer le réseau des arts visuels à l'échelle régionale](#), de le rendre lisible et visible, d'en tirer davantage de potentiel et d'efficacité.

Certains axes de travail en réseau ont ainsi besoin d'être approfondis et [soutenus](#) : la mutualisation des connaissances et des compétences, la facilitation du mécénat et de la production par la constitution d'un annuaire et l'organisation de rencontres, l'identification complète des acteurs du territoire et l'amélioration des systèmes d'échanges d'information sont à privilégier. Les acteurs des arts visuels mais aussi les acteurs publics et privés du territoire ont un rôle à jouer pour insuffler et soutenir ces dynamiques.

## PROBLÉMATIQUES ÉCONOMIQUES

### — L'ÉCONOMIE DES ACTEURS, DES STRUCTURES ET DES PROJETS

Les problématiques économiques mises en avant par les acteurs des arts visuels d'Auvergne-Rhône-Alpes sont en grande partie liées à la précarité : artistes, auto-entrepreneurs, salariés d'associations ou encore bénévoles sont pour la plupart en [situation d'instabilité ou de difficulté financière](#). Mais au-delà de l'individuel, la précarité se retrouve au cœur des projets et du fonctionnement des structures du champ des arts visuels sur le territoire.

Très peu d'artistes plasticiens vivent de leur pratique - moins de 10% en France aujourd'hui. Pour certains acteurs des arts visuels du territoire, il semble que l'économie et le contexte au sein desquels ils évoluent ne reconnaisse pas de salaire aux artistes ; leur rémunération ne fait par exemple pas partie des dépenses éligibles au sein des dossiers de subvention de certaines institutions. En effet, **les aides allouées directement aux artistes ou celles accordées aux lieux de diffusion ne prennent pas en compte la charge de travail que représentent la recherche, la conception et la réalisation d'œuvres d'art**. La concurrence entre les artistes est de plus très forte, ce qui peut mener à une forme d'acceptation de la précarité, voire d'auto-exploitation, de peur de ne pouvoir réaliser certains projets - le **capital symbolique prend alors le pas sur la rémunération financière d'un projet**. Cette problématique est un véritable enjeu en Auvergne-Rhône-Alpes car elle interroge la place de l'artiste au sein de son écosystème politique, social et économique. On s'aperçoit finalement qu'il manque des intermédiaires, des interfaces entre les acteurs, notamment entre les artistes et les institutions. Depuis 2014, une prise de conscience a lieu autour de la rémunération des artistes, à travers notamment le projet Économie solidaire de l'art et de la charte publiée par ce collectif, qui engage les structures signataires à rémunérer le travail des artistes<sup>6</sup>. La région Auvergne-Rhône-Alpes pourrait être pionnière pour mettre cela en place à l'échelle du territoire. Mais tout comme celles des artistes, les conditions professionnelles et personnelles des équipes travaillant sur les projets artistiques du territoire reflètent une grande **précarité**. Effectivement, il n'est pas rare de rencontrer des personnes exerçant des fonctions de direction ou à des postes à hautes responsabilités

---

<sup>6</sup> Charte de l'économie solidaire de l'art, Économie solidaire de l'art : [www.economiesolidairedelart.net/files/ESACHARTE2016.pdf](http://www.economiesolidairedelart.net/files/ESACHARTE2016.pdf)

rémunérées en-deçà de leurs compétences, voire travaillant de façon bénévole. Là encore, cette question est un enjeu important dans la reconnaissance du travail et de l'engagement déployés par les acteurs des arts visuels sur le territoire, qui mérite d'être développée en profondeur afin de mettre en place des solutions collectives.

Les structures du réseau disposent quant à elles d'équipes de travail relativement réduites, correspondant à un ou deux salariés pour la majorité d'entre elles. D'après l'Observatoire des politiques culturelles, le bénévolat permet d'assurer le fonctionnement de deux tiers des structures de la région Auvergne-Rhône-Alpes, qui sont néanmoins « entourées par un socle d'adhérents<sup>7</sup> ». L'Enquête socio-économique sur des structures intermédiaires d'art contemporain de l'aire rhônalpine précise de plus que « sur les 69 postes répertoriés [au sein de l'étude], 37 peuvent être considérés comme consolidés et se répartissent entre temps complet et temps partiel (FPT ou CDI), les autres (32) relèvent de contrats précaires<sup>8</sup> ». Les enquêtes de terrain menées pour la préparation de cet état des lieux ont de plus montré que la forme de l'Association loi 1901 prévaut sur le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes. À raison de cinq expositions par an, majoritairement gratuites d'accès, les structures fonctionnent avec un budget annuel moyen de cinquante-mille euros et des budgets de production inférieurs à quatre-mille euros, dont la source principale sont les pouvoirs publics. Il convient néanmoins de préciser que ces chiffres ne reflètent pas les réalités de toutes les structures du territoire - ils permettent de dresser le portrait-type d'une entité menant des

---

<sup>7</sup> Enquête socio-économique sur des structures intermédiaires d'art contemporain de l'aire rhônalpine, Lisa Pignot, Jean-Pierre Saez. Observatoire des politiques culturelles, juin 2016.

<sup>8</sup> Idem.

projets artistiques en Auvergne-Rhône-Alpes. Mais si on observe une grande diversité des structures - musées, FRAC, centres d'art, fondations, galeries, lieux associatifs, tiers-lieux, vitrines, etc. -, **des formes d'incertitude, d'instabilité, de précarité face à l'avenir sont communes**, liées d'abord à de possibles **changements d'orientation politique**, mais liées aussi à la **complexité d'obtenir le soutien de structures privées** pour équilibrer et diversifier les sources de financement, et ainsi gagner en indépendance. En France et en Auvergne-Rhône-Alpes, **le mécénat et le financement participatif ne représentent que 2% du budget des structures artistiques** ; d'après l'Observatoire des politiques culturelles, cela « s'explique par la nature des structures : le mécénat flèche traditionnellement les institutions de grande envergure. Le mécénat territorial peine à s'élever<sup>9</sup> ».

Si les structures rencontrent des difficultés à assurer le financement de leur fonctionnement, l'économie des projets n'est pas non plus chose simple. En effet, la durée pour laquelle est accordée une subvention est de plus en plus raccourcie - cela entraîne une **précarisation matérielle mais aussi artistique**, car cela conduit les porteurs de projets à devoir chercher de nouveaux soutiens financiers alors-même que le précédent n'est pas achevé. **Le paradoxe de cette tendance est qu'elle va à l'encontre des objectifs fixés par les collectivités**, qui attendent des acteurs culturels qu'ils élargissent les publics des arts visuels et qu'ils mettent en œuvre des leviers d'accès à la connaissance, d'éducation artistique, de sensibilisation à l'art, ainsi qu'un ancrage territorial marqué. Or la mise en place de ces mécanismes à forte valeur socio-culturelle demande du temps, de la mise en perspective, du recul

---

<sup>9</sup> *Enquête socio-économique sur des structures intermédiaires d'art contemporain de l'aire rhônalpine*, Lisa Pignot, Jean-Pierre Saez. Observatoire des politiques culturelles, juin 2016.

et la possibilité de réajuster les actions développées. Des interventions éclatées, courtes, sans certitude de suite rendent ces objectifs impossibles à atteindre. D'autre part, prospecter pour du mécénat de projets est un processus long alors que ce soutien intervient sur quelques mois d'une exposition ; il en va de même pour une campagne de financement participatif, qui absorbe beaucoup de temps et d'énergie afin d'être menée à bien. La question de la pérennité n'est donc pas réglée, et reste au cœur des préoccupations des porteurs de projets.

## PROBLÉMATIQUES SOCIO-POLITIQUES

### — MANQUE DE CONNAISSANCE ET DE RECONNAISSANCE, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE VISIBILITÉ, DE SOUTIEN À LA CRÉATION ET À LA MOBILITÉ

Les acteurs des arts visuels de la région Auvergne-Rhône-Alpes constatent par ailleurs un manque de connaissance et de reconnaissance des actions menées sur le territoire, alors que leurs rôles et leurs missions sont décisifs sur son développement culturel, social et économique. En effet, les artistes témoignent de difficultés liées d'une part au financement de leur travail - comme évoqué précédemment - et liées d'autre part à leur statut socio-professionnel. Certains artistes expliquent ressentir une forme d'isolement, d'incompréhension émanant de leur activité professionnelle, dont la valeur n'est pas socialement reconnue voire même admise. De surcroît, les différents métiers qui contribuent à l'expression de la création artistique sur le territoire ne sont pas non plus reconnus comme tels - certaines professions ne sont par exemple pas recensées par Pôle Emploi,

provoquant une forme de **désinformation** de ce champ professionnel, et encourageant une certaine **exclusion sociale** de ses professionnels.

Cette exclusion fait écho par ailleurs au **manque de visibilité** de la scène artistique régionale vis-à-vis du reste de la société, empêchant de refléter les **réalités du terrain**, le **foisonnement créatif** et la **richesse des projets menés sur le territoire**. Ainsi, il serait utile de mener un travail sur l'une des mesures émises lors de *Panorama 2017* et unanimement plébiscitée, à savoir la **création d'une plateforme-ressources numérique**. On recense déjà plusieurs plateformes en Auvergne-Rhône-Alpes que sont la MAPRAA, AC//RA, Adele, Documents d'artistes ou encore Altitudes<sup>10</sup>, qui se distinguent par leurs spécificités - échelle régionale, départementale, métropolitaine - ou par les types d'acteurs qu'elles ciblent - lieux d'art, artistes, etc.. En prenant modèle sur Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant (Agence du spectacle vivant) ou Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture (Agence pour le livre et la documentation), il faudrait mettre en réseau ces plateformes existantes pour arriver à une plateforme commune afin que les artistes et tous les acteurs puissent **comprendre les dispositifs existants sur le territoire**, et pour permettre à ceux qui ne sont pas sur le territoire d'en **comprendre les dynamiques**. Cette plateforme offrirait également une visibilité des projets artistiques développés sur le territoire auprès de leurs publics. Pour ne pas contredire l'existant, il paraît essentiel de créer une commission spécifique qui réunirait l'ensemble des acteurs pour **travailler ensemble à cet outil**, facilitant ainsi l'articulation des réseaux déjà existants.

---

<sup>10</sup> Les liens vers les adresses web de ces portails numériques sont listés dans la partie « Ressources », p. **52**.

Quelle que soit l'envergure de la structure ou de l'artiste, et loin d'une éventuelle volonté de rester dans un « constat » ou un « immobilisme », un point commun se fait entendre : la nécessité d'[identifier les interlocuteurs spécifiques aux arts visuels au sein des différentes collectivités d'Auvergne-Rhône-Alpes](#). Cette attente est en lien avec un souhait de co-construction des politiques culturelles en adéquation avec des contextes de plus en plus complexes. Cette [co-construction](#) impliquerait les acteurs de terrain pour tenir compte des mutations des formes artistiques, des transformations économiques, des contextes de travail, des spécificités juridiques du secteur, etc. En filigrane de cette attente est l'instauration d'un [dialogue constructif](#) lié aux arts visuels pour apporter des [réponses concrètes à différentes interrogations](#) : quelle politique culturelle sied le mieux à ce secteur sur le territoire ? Quel est le rôle des collectivités ? Que veut aujourd'hui dire « subventionner » quand les pouvoirs publics eux-mêmes font référence à des financements et des résultats, à la manière de « retours sur investissement » ? Quels critères d'analyse et d'attribution sont à mettre en œuvre pour correspondre aux réalités du terrain ?

Néanmoins, on constate que de plus en plus de services culturels et de chargés de mission des départements souhaitent [s'impliquer](#) et [soutenir](#) les acteurs des arts visuels. On pourrait imaginer que cela s'étende à plus grande échelle, car si les communes et les communautés de communes sont présentes auprès des acteurs des arts visuels, suivies par les départements, une [distance](#) avec la Région et la DRAC est largement notée par les acteurs des arts visuels. Les baisses de dotations, les mutations des organisations des collectivités et le manque d'implication des élus sur la question des arts visuels ne fait que [fragiliser](#) davantage ce secteur, déjà trop peu reconnu et trop peu visible.

D'autre part, si les **bienfaits des échanges internationaux** ne sont plus à démontrer pour la **vivacité de la création artistique**, le sujet soulève néanmoins des inquiétudes non-négligeables, tel que le manque de dispositifs de soutien à la mobilité internationale en Auvergne-Rhône-Alpes. À noter également l'inquiétude des artistes présents en région qui observent une dualité entre « local » et « international », tant dans les grands événements que dans la programmation des lieux. Certains lieux eux-mêmes semblent moins « briller » auprès des collectivités quand leur programmation est issue du local. Pourtant, gastronomie et œnotourisme, lycéens et apprentis, étudiants, PME (etc.) bénéficient d'aides à la mobilité ou au développement à l'international ; alors que le secteur des arts visuels est un acteur économique important sur le territoire, ce champ professionnel se voit au niveau régional supprimer les aides liées à la mobilité internationale des artistes. Ce point traduit l'idée qu'ils sont **écartés - voire oubliés - dans les constructions de développement économique des territoires**. Une première idée pourrait être **d'intégrer la dimension culturelle au jumelage** de deux villes, car c'est une chose relativement simple qui coûte peu aux collectivités. Des acteurs très différents pourraient ainsi se rencontrer et prendre part aux projets : des institutions, des artistes et collectifs d'artistes, des associations, des professionnels de milieux éloignés du champ artistique (etc.), et créer par la suite des coopérations sur la durée. Néanmoins, il est indispensable de **développer des liens de contact plus fréquents et plus nombreux** entre des opérateurs culturels du territoire et des opérateurs internationaux pour faciliter la **mobilité** et la **rencontre**. Une autre idée pourrait donc être d'organiser de nouveaux liens sur le modèle de voyages d'étude - comme cela avait déjà été développé avant la réforme territoriale avec des villes comme

Berlin, Bruxelles, Barcelone ou encore Stuttgart. Les formes de l'exposition et de la résidence d'artiste sont souvent privilégiées, mais il peut être intéressant de [réfléchir à d'autres formats de mobilités](#), comme des voyages de commissaires par exemple.

Finalement, tout l'enjeu est de savoir [comment les collectivités peuvent intégrer une dimension culturelle et une dimension de création artistique aux préoccupations territoriales](#), en s'appuyant sur les spécificités et les richesses locales - rurales comme urbaines - pour tisser des liens à plus grande échelle - internationale notamment.

# PARTIE 3 / CONSTRUIRE UNE SCÈNE ARTISTIQUE VISIBLE ET STRUCTURÉE À L'ÉCHELLE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Face aux problématiques structurelles, économiques et socio-politiques exposées précédemment se posent des interrogations : quelles solutions doivent être développées pour pallier aux manques énoncés et répondre aux besoins mis en lumière ? Quels moyens et quels outils doivent être mis en place pour implanter ces solutions ? Comment s'organiser afin de les mener à bien collectivement et de façon pérenne ?

## À LA RECHERCHE DE SOLUTIONS : 24 PROPOSITIONS FORMULÉES PAR LES ACTEURS DES ARTS VISUELS D'Auvergne-Rhône-Alpes

Lors des journées professionnelles *Panorama* organisées à Clermont-Ferrand les 29 et 30 juin 2017, les participants ont été réunis en 9 ateliers avec pour mission de formuler 3 propositions par atelier, soit 27 propositions classées en 3 grands thèmes. Après un travail de réécriture, les rapporteurs sont arrivés à 24 propositions listées ci-après :

1. Rédiger un diagnostic fin, quantitatif et qualitatif, qui nommerait à la fois les singularités de notre territoire et ses spécificités par rapport à d'autres. Il s'agirait d'un diagnostic prospectif qui devra faire saillir ce qui est un enjeu à l'échelle régionale. Pour ce faire, seront organisés, dans le cadre d'un SODAVI, des ateliers thématiques et géographiques. Certains ateliers devront être construits de telle manière que les élus des différents territoires et leurs services soient associés à la réflexion dès le départ.
2. Construire une plateforme régionale collaborative qui regrouperait plusieurs sections : un espace d'informations pour les professionnels et les artistes (aides, annuaire des partenaires, formations ...), le recensement d'espaces vacants à investir, des outils à partager entre professionnels (critères d'évaluation du public), un espace de discussion « blabla-art », la mise à disposition d'espaces collaboratifs, la diffusion de l'actualité de la région à l'échelle nationale et internationale... Sa création s'appuiera sur un diagnostic qui permettra de recenser l'existant. Un groupe ressources sera créé pour travailler à un cahier des charges précis et faire le lien avec des experts en informatique.
3. Faciliter et accompagner l'implantation des acteurs/artistes sur notre territoire en mettant à disposition des ateliers et des logements (initiatives privées et publiques). La mise à disposition d'espaces vacants par les collectivités territoriales et les privés pourrait être facilitée par la création de la plateforme régionale (cf mesure n°7) ou d'une banque d'échange. Toutefois, l'ouverture de ces espaces vacants, et notamment les friches, nécessiterait une charte de bon usage d'occupation des espaces. Elle permettrait ainsi aux collectivités territoriales et privés de comprendre ce

qu'ils y gagnent et de les rassurer. Cela permettrait également de réfléchir à d'autres publics (soutien aux dossiers ERP par les services compétents). En parallèle, une remise à plat de l'ensemble des aides à la création et à l'installation, de la DRAC et des collectivités territoriales, est nécessaire.

4. **Faciliter la mobilité des artistes et des acteurs sur le territoire par la mise en place de dispositifs spécifiques** : une carte professionnelle qui permettrait de négocier collectivement l'accès gratuit à l'ensemble des structures artistiques quelle que soit leur tutelle ; une carte « pass art » qui accorderait la gratuité du TER pour l'ensemble des acteurs (étudiants, artistes et professionnels).
5. **La nécessité d'un service des arts visuels à la Région Auvergne-Rhône-Alpes** qui travaille en interaction avec les acteurs, les collectivités et la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes.
6. **La rédaction d'un annuaire d'entreprises et de professionnels**, qui deviendraient les interlocuteurs privilégiés des lieux d'art et des artistes de la région, valorisant ainsi leur travail et favorisant une économie locale.
7. **Donner la possibilité aux artistes et aux acteurs de pouvoir bénéficier de vrais échanges internationaux**, c'est-à-dire pouvoir partir, revenir, accueillir. Et ce grâce à la mise en place de dispositifs de financement spécifiques, de partenariats internationaux avec les collectivités, ou encore l'invitation de partenaires économiques.

8. Les acteurs artistiques sont experts des territoires dans lesquels ils s'inscrivent. Ils doivent être perçus comme tels et avoir leur place, au même titre que les acteurs économiques ou les urbanistes, pour travailler à la planification territoriale à travers les politiques de la ville, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.
9. Compléter et améliorer la mise en place de lieux ressources sur l'ensemble du territoire : espaces de conseil (juridique, pratique), de rencontre (entre les artistes, les commissaires, les critiques...), d'information et de formation post-diplôme. La création d'un forum, rattaché à la plateforme numérique régionale, faciliterait l'accès aux travaux des artistes et le partage d'expériences.
10. Demander à la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes de supprimer le critère de l'âge pour ses bourses (aide à la création, mais aussi celle à l'installation). Elles sont actuellement réservées aux artistes qui ont obtenu leur diplôme depuis cinq ans. Ce changement permettrait de valoriser une scène artistique régionale non seulement dynamique mais aussi émergente.
11. Concernant le développement d'innovations économiques (notamment le mécénat), favoriser et accompagner les échanges entre les entreprises, les acteurs de la scène artistique et les collectivités à travers l'organisation de rencontres à l'échelle régionale, précisément ciblées vers le secteur des arts visuels.
12. Les obligations de résultat quantitatives ne sont plus adaptées aux réalités économiques. En vue de s'adapter à ce contexte difficile et à

l'économie de toutes les structures - prenant notamment en considération la rémunération des artistes - nous souhaiterions privilégier la qualité de programmation en réduisant à quatre le nombre d'expositions minimum à réaliser chaque année.

13. À l'échelle territoriale, se ressent le fort besoin d'accompagnement à la formation de tous les maillons professionnels : artistes, diffuseurs, commissaires, régisseurs, médiateurs, communicants. Il est nécessaire d'accompagner juridiquement l'ensemble des acteurs des arts visuels en vue de favoriser la mise en œuvre de projets.

14. Afin de prendre en compte les réalités quotidiennes et simplifier la gestion administrative et financière des structures, notamment les petites structures que cela peut mettre en péril, il paraît important de rationaliser et homogénéiser les calendriers des subventions : envoi des notifications, versements...

15. En ayant à l'esprit la Charte de l'économie solidaire de l'art, nous souhaiterions mettre en place un chantier qui valorise nos compétences professionnelles, à tous les niveaux. En étant accompagnés par les tutelles, structurer et déterminer comment appliquer à bon escient et de façon efficace sur le territoire les conventions collectives nationales et autres dispositifs qui stabilisent et renforcent notre écosystème.

16. Dans le cadre de la nouvelle grande région Auvergne-Rhône-Alpes, et alors que les priorités culturelles des communautés de communes sont en train d'être déterminées, il semble primordial que les arts visuels

occupent une place importante sur notre territoire, et ce en s'appuyant sur les réseaux et les savoir-faire déjà existants. En accord avec les tutelles, l'idée de créer un fonds de dotation, dont l'échelle et l'application restent à déterminer, serait peut-être à préconiser.

17. Considérant que l'offre de formation diffusée par l'Afdas (Association pour la formation des artistes du spectacle) est insatisfaisante et que les établissements d'enseignement supérieur ont une mission de formation continue professionnelle, il est proposé de créer, au sein de l'Adéra, une commission qui interrogerait et préconiserait ce qui fait formation pour les artistes et les professionnels de la création. Il est nécessaire de construire un programme de formation qui corresponde aux attentes des artistes et des professionnels de la création, susceptible d'entrer dans le cadre réglementaire du ministère du travail et d'être décliné dans les écoles et les structures intermédiaires.
18. Créer une chambre consulaire ou une instance intermédiaire qui représenterait les intérêts des artistes et des professionnels de la création relativement à leur formation.
19. Admettre et garantir que l'art est un espace-temps de libre exercice de l'attention, entendue à la fois comme concentration et comme soin, car c'est à ce titre qu'il contribue à éduquer et faire société. En ses œuvres comme en ses processus, il est attention portée au contexte, aux matériaux, aux formes, aux relations et au monde. C'est à ce titre qu'il contribue à éduquer et faire société.

20. Laisser à l'artiste et au public le temps d'exercice de l'attention, en intégrant celui-ci dans l'ensemble de la chaîne, depuis la conception du projet jusque dans les outils d'évaluation. Le travail de l'art, qui est le travail de l'attention, c'est-à-dire de la concentration et du soin, est un travail stratifié, complexe et long. Aucune attention n'est possible sans que ne soit garanti le temps de son exercice. Ce temps doit être laissé à l'artiste comme au regardeur. Il doit être intégré dès l'amont, dans la conception des projets, jusque qu'en aval, dans les politiques d'évaluation.
21. Considérer que la médiation doit être investie comme un enjeu spécifique dès lors que l'art a une dimension publique mais qu'il n'appartient pas à l'artiste d'assurer la médiation de son propre travail : le médiateur est un acteur à part entière et nécessaire. Elle ne doit pas être conçue comme un supplément mais comme un élément même du projet. Il n'appartient pas pour autant à l'artiste d'assurer la médiation de son propre travail : pas plus que le médiateur n'est artiste, l'artiste n'est médiateur. Le médiateur est un acteur à part entière et nécessaire dès lors que l'art est public.
22. Organiser la circulation des compétences et des savoir-faire, en particulier pour les démarches les plus innovantes et les plus risquées, facilitant ainsi leur partage avec les autres professionnels de la région.
23. Réinventer collectivement les outils de l'appréciation de la valeur des arts visuels (permettre un « retour d'expérience », revaloriser le qualitatif...).

24. Créer une forme de célébration des projets inspirants en prise avec les problèmes contemporains majeurs (réchauffement climatique, mutation technologique...), des projets hybrides agençant les disciplines.

## LA NÉCESSITÉ D'UN SCHÉMA D'ORIENTATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ARTS VISUELS (SODAVI) EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

L'implémentation des propositions formulées ne peut avoir lieu sans une concertation approfondie entre les acteurs des arts visuels et les acteurs politiques, dans une démarche de co-construction de solutions.

La mise en place d'un Schéma d'Orientation pour le Développement des Arts Visuels (SODAVI) est absolument nécessaire pour pouvoir construire une scène artistique visible et structurée à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le SODAVI est un dispositif émanant de la Direction générale de la création artistique (DGCA). D'après le *Rapport de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée Nationale sur le projet de loi de finances 2016* :

« Les DRAC, en fonction de leur stratégie, sont invitées à élaborer ces schémas d'orientation. À l'aube d'une nouvelle organisation territoriale de la République et dans une logique budgétaire économe des deniers publics, un diagnostic partagé permettant d'identifier les atouts et les manques de

l'existant à l'échelle des régions permettrait la nécessaire réingénierie des politiques publiques dans le domaine des arts visuels. »

Par ailleurs, la Direction générale de la création artistique (DGCA) précise dans son *Projet de service 2015-2020*<sup>11</sup> :

« Plus largement, il faudra dans les cinq ans reprendre l'ingénierie des politiques territoriales de l'État dans le champ des arts visuels en élaborant, avec les acteurs et les collectivités, des Schémas d'Orientation pour le Développement des Arts Visuels (SODAVI) sur le modèle des schémas d'orientation des lieux de musiques actuelles (SOLIMA). Le SODAVI entend définir une approche globale des créateurs des arts visuels en prenant en compte la structuration des filières et l'articulation des étapes de la vie de l'artiste (formation initiale/vie professionnelle/formation continue), les aspects économiques et réglementaires de la vie de l'artiste (droits d'auteurs, cotisations chômage, retraite...) et les aspects pratiques de la vie de l'artiste avec notamment les ateliers-logements qui juxtaposent lieu de travail et lieu de vie dans un même espace ».

---

<sup>11</sup> *Projet de service 2015-2020*, Direction générale de la création artistique (DGCA) : [www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=0ahUKEwjQ-ND758XZAhUDRhQKHWPBcYQFggoMAA&url=http%3A%2F%2Fwww.culturecommunication.gouv.fr%2Fcontent%2Fdownload%2F121753%2F1357439%2Fversion%2F1%2Ffile%2F20150413\\_DGCA%2520Projet%2520de%2520service.pdf&usg=AOvVaw3nF5SdKMRgFzU8HdADwyfk](http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=0ahUKEwjQ-ND758XZAhUDRhQKHWPBcYQFggoMAA&url=http%3A%2F%2Fwww.culturecommunication.gouv.fr%2Fcontent%2Fdownload%2F121753%2F1357439%2Fversion%2F1%2Ffile%2F20150413_DGCA%2520Projet%2520de%2520service.pdf&usg=AOvVaw3nF5SdKMRgFzU8HdADwyfk).

Le SODAVI s'insère dans un contexte national puisqu'en 2017, une partie des régions de France ont entamé ce processus de réflexion. Les SODAVI des régions Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire et Occitanie sont particulièrement avancés.

Ce processus engage une **démarche unique** dont chaque territoire s'empare autour du thème de la place de l'artiste dans son écosystème. Des questions nouvelles apparaissent, notamment autour de la **notion d'économie sociale et solidaire**, car aujourd'hui de nombreux artistes et acteurs culturels s'inscrivent dans ce mode de production et de consommation. L'expérience du SODAVI est enrichissante et démultipliante pour ses participants et **favorise une remontée des préoccupations locales vers l'échelle régionale**, pour obtenir par la suite une réponse du niveau régional vers le niveau local. Elle permet également de **tisser de la coopération** entre des acteurs dont la visibilité, les missions et les problématiques peuvent être très différentes.

En Auvergne-Rhône-Alpes, le SODAVI permettrait de **trouver des solutions** aux problématiques exposées précédemment, ancrées dans le territoire, adaptées à ses réalités et ses **singularités locales**. Il pourrait se décliner en trois grands axes, qui reprendraient les enjeux du secteur des arts visuels sur le territoire : les questions de la **transmission** et de la **formation** ; l'idée de « **faire société** » ; et enfin **l'économie de l'art** à travers l'économie de l'artiste, des structures et des acteurs du territoire.

# CONCLUSION

Au regard du haut développement culturel, économique et social de la région Auvergne-Rhône-Alpes, et au regard de l'importance historique du champ artistique qui s'y déploie, **les arts visuels ont un rôle majeur à jouer sur ce territoire qui constitue désormais la seconde région de France.**

Singulier par la grande diversité de ses acteurs, de leurs parcours et des projets qu'ils portent, le secteur des arts visuels est fait de coopérations, de mutualisation et de disparités, et contribue dans le même temps au développement du territoire et à son attractivité.

Placer au cœur du projet de développement des arts visuels leur dimension éducative, sociale et économique et plus spécifiquement leur capacité à contribuer à une **éducation visuelle et créative**, à **faire société** et à **développer l'économie du territoire**, est primordial. Il est urgent de également de mettre en place des solutions aux problématiques structurelles, économiques et socio-politiques présentes sur le terrain, et qui freinent la construction d'une scène artistique régionale lisible et visible.

Ainsi, **le travail doit émaner du terrain, du collectif**, des acteurs des arts visuels eux-mêmes. Il est essentiel de réfléchir ensemble à des **propositions concrètes** qui permettront de répondre aux manques et aux besoins observés sur le terrain, tout en interrogeant les tutelles sur les politiques culturelles appliquées au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'idée est avant tout d'instaurer une forme de confiance partagée afin de mener ce travail de concertation, de co-construction visant à mettre en place des **solutions pérennes**. Le SODAVI de la région Auvergne-Rhône-Alpes doit permettre aux acteurs des arts visuels de **travailler ensemble** - il est un outil pour développer des dispositifs de soutien cohérents tenant compte des réalités artistiques, culturelles, sociales, politiques, économiques et géographiques du territoire.

De meilleures formes d'échanges entre les acteurs culturels, artistiques et politiques permettront à chacun d'exprimer directement les attentes et les besoins propres à sa profession. Si les acteurs du spectacle vivant disposent déjà d'une forte représentation et d'une forte visibilité sur la scène médiatique nationale, les acteurs des arts visuels doivent faire entendre leur voix et s'affirmer pour mieux défendre leurs droits. **Faciliter la communication** entre les acteurs culturels et les pouvoirs publics est une priorité, car la construction de ce dialogue permettrait une meilleure adaptation de la traduction administrative des politiques culturelles, ainsi que le développement de modes d'évaluation plus en phase avec les réalités du terrain.

L'heure est donc au **rapprochement**, à la construction - voire la reconstruction - d'un entre-soi nécessaire qui permettra aux acteurs des arts visuels d'affirmer une **scène artistique forte** à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, et de **mieux organiser le réseau sur le territoire**. Encourager le décloisonnement est l'étape suivante, afin que chacun puisse rencontrer les arts visuels par des entrées artistiques, culturelles et sociales autres, et ainsi inventer des solutions qui animent l'intelligence collective.

# RESSOURCES

## RÉSEAUX ET PORTAILS NUMÉRIQUES DÉDIÉS AUX ARTS VISUELS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

AC//RA - Art Contemporain en Rhône-Alpes

[www.ac-ra.eu](http://www.ac-ra.eu)

Adele - Le réseau art contemporain Grand Lyon Saint-Étienne

[www.adele-lyon.fr](http://www.adele-lyon.fr)

Adéra - Association des écoles supérieures d'art et de design Auvergne-  
Rhône-Alpes

[adera-reseau.fr](http://adera-reseau.fr)

Altitudes - Réseau d'art contemporain en territoire alpin

[www.reseau-altitudes.fr](http://www.reseau-altitudes.fr)

Documents d'artistes Auvergne-Rhône-Alpes (DDA-RA)

[www.dda-ra.org](http://www.dda-ra.org)

MAPRAA - Maison des arts plastiques et visuels Auvergne-Rhône-Alpes  
[plateforme-mapra-art.org](http://plateforme-mapra-art.org)

Panorama - Enjeux et perspectives des arts visuels en Auvergne-Rhône-Alpes

[panorama2017.fr](http://panorama2017.fr)

## POUR ALLER PLUS LOIN

### Admical

> *Le mécénat d'entreprise en France - Résultats complets de l'enquête Admical – CSA, mai 2016*

[admical.org/sites/default/files/uploads/basedocu/  
barometre\\_admical\\_csa\\_2016\\_vdef.pdf](http://admical.org/sites/default/files/uploads/basedocu/barometre_admical_csa_2016_vdef.pdf)

> *Le mécénat d'entreprise en France - Chiffres clés 2016*

[admical.org/sites/default/files/uploads/admical-chiffrescles.pdf](http://admical.org/sites/default/files/uploads/admical-chiffrescles.pdf)

### Chambre de commerce et d'industrie Auvergne-Rhône-Alpes

> *Chiffres clés 2017-2018*

[www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr/sites/default/files/fichier\\_telechargement/  
economie-2018-cc-auvergne-rhone-alpes-fr.pdf](http://www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr/sites/default/files/fichier_telechargement/economie-2018-cc-auvergne-rhone-alpes-fr.pdf)

### Économie solidaire de l'art

> *Carte Économie solidaire de l'art*

[www.economiesolidairedelart.net/files/ESACHARTE2016.pdf](http://www.economiesolidairedelart.net/files/ESACHARTE2016.pdf)

### Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) Auvergne-Rhône-Alpes

> *Auvergne-Rhône-Alpes - Nouvel espace régional et dynamiques métropolitaines*

[www.aurg.org/wp-content/uploads/Atlas\\_complet\\_web\\_1.pdf](http://www.aurg.org/wp-content/uploads/Atlas_complet_web_1.pdf)

### Ministère de la culture et de la communication

> *Atlas régional de la culture 2017*

[www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-d-ouvrages/Atlas-regional-de-la-culture/Atlas-regional-de-la-culture-2017](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-d-ouvrages/Atlas-regional-de-la-culture/Atlas-regional-de-la-culture-2017)

> *Diffusion et valorisation de l'art actuel en région. Une étude des agglomérations du Havre, de Lyon, de Montpellier, Nantes et Rouen, 2011*

[books.openedition.org/deps/187](http://books.openedition.org/deps/187)

Observatoire des politiques culturelles (OPC)

> *Ressources et dynamiques culturelles en Auvergne-Rhône-Alpes - Un livre blanc de paroles d'acteurs pour la construction d'un projet culturel régional*

[www.observatoire-culture.net/fichiers/files/](http://www.observatoire-culture.net/fichiers/files/)

[telecharger l etude ressources et dynamiques culturelles en auvergne rhone alpes.pdf](http://www.observatoire-culture.net/fichiers/files/telecharger_l_etude_ressources_et_dynamiques_culturelles_en_auvergne_rhone_alpes.pdf)

> *Enquête socio-économique sur des structures intermédiaires d'art contemporain de l'aire rhônalpine, juin 2016*

- WWW.PANORAMA2017.FR -

**AC//RA**  
art contemporain en Auvergne - Rhône-Alpes

A Les Écoles  
D supérieures  
É d'art  
R Auvergne  
A Rhône-Alpes



**La Région**   
Auvergne-Rhône-Alpes